

## Chantier de la justice pénale

### Consultation en carton pour justice en préfabriqué

Empruntant sa plus belle plume technocratique pour le *chantier* de simplification de la procédure pénale, le ministère de la Justice a choisi de sonder - au plus vite - la police et, tout de même, la justice.

Afin de traduire les visées réelles de ce chantier ministériel, le Syndicat de la magistrature diffuse, en exclusivité, le texte rêvé par la Chancellerie, intitulé :

**« Avec ou sans juge, tant que ça va plus vite... »**

*« Chers collègues, dites-nous, et vite, que vous êtes évidemment POUR :*

- faire disparaître l'air de rien le juge d'instruction en transférant ses prérogatives au stade de toutes les enquêtes parquet, sans droits ni garanties supplémentaires,*
- faire des enquêtes de flagrance si peu flagrantes qu'elles peuvent attendre le temps d'un week-end*
- restreindre le contrôle du parquet sur les OPJ*
- se débarrasser du juge ou de l'audience dans toujours plus de procédures et multiplier les réponses automatiques confiées à la police ou au parquet*
- s'autoriser à renvoyer des personnes en « comparution différée » sans avoir fini l'enquête et juger toujours plus par visioconférence*
- priver les prévenus des moyens de se défendre en validant des actes nuls ou en interdisant des questions prioritaires de constitutionnalité*

*Merci d'avance de répondre positivement à ces questions. »*

Le Syndicat de la magistrature dénonce une consultation de pure façade, dans un délai impossible, visant à légitimer un projet déséquilibré et déjà scellé, dont les contours sont définis dans le discours de campagne du Président de la République, les prises de paroles de la ministre de la Justice et du ministre de l'Intérieur et dans le questionnaire.

**A toutes ces questions, une seule réponse : NON !**